

Université Clermont Auvergne

- Année universitaire 2025-2026 -

Droit civil 2 (responsabilité civile extracontractuelle et quasi-contrats)

Deuxième année de Licence en droit – Cours de M. François Chevallier

Semaine du 23 au 29 février.

Séance n°4 : la faute

I. Premier thème : le devoir de vigilance

- Document n°1 : Articles L. 225-102-1 et L. 225-102-2 C. com.
- Document n°2 : M. Hautereau-Boutonnet, « Quel avenir pour le devoir de vigilance européen ? », *D.* 2025, p. 1345 et s.

II. Second thème : l'identité des fautes délictuelle et contractuelle

- Document n°3 : Ass. plén., 6 octobre 2006, n°05-13.255, *Bull. A. P.* n°9, (*Bootshop*).
- Document n°4 : Ass. plén., 13 janvier 2020, n°17-19.963, *Bull. civ.*, (*Bois Rouge*).
- Document n°5 : Com., 3 juillet 2024, n°21-14.947, *Bull. civ.*, (*Clamageran*).
- Document n°6 : Com., 17 décembre 2025, n°24-20.154, *Bull. civ.*, (*Vigi Protect Security*).
- Document n°7 : Article 1234, projet de réforme de la responsabilité civile, mars 2017.

III. Exercices

i. Après le podcast, la télévision ! Impressionné par votre éloquence et la clarté de votre propos lors de votre intervention à la Commission des lois de l'Assemblée nationale, Monsieur Franck,

présentateur de la chaîne « Parlement TV », vous invite à participer à son émission « Le droit dans tous ses états ». L'émission de cette semaine s'intitule : « Le devoir de vigilance des entreprises : état des lieux et perspectives ». Afin de préparer au mieux l'émission, Monsieur Franck vous transmet une liste de questions qu'il abordera. Qu'est-ce que le devoir de vigilance et quand a-t-il été introduit en France ? Pouvez-vous résumer brièvement l'état du droit positif en la matière ? Quels liens entretiennent le devoir de vigilance et la responsabilité pour faute ? Comment s'articulent le droit français et le droit européen ? Quelles évolutions législatives sont actuellement à l'œuvre ? Et quel regard portez-vous sur ces évolutions ? Pour préparer votre intervention, vous prendrez appui sur les **documents n°1 et n°2**, que vous complèterez par vos recherches personnelles.

ii. Vous rédigerez intégralement le commentaire du **document n° 5**.

Bon travail !